



Agression/coup et blessures

Par **Jessycat**, le **27/04/2014** à **06:51**

Bonjour,
Je vais tenter de faire le plus succinct possible, mais je vais devoir résumer 8 mois de faits...
Je suis belge, en Août 2013, j'ai achetée une villa à la Réunion, elle se situe dans un quartier résidentiel mais familial (environ une dizaine de maisons, cousins, frères, sœurs, etc...)
Mon compagnon est originaire de Guadeloupe et métissé .
Nous possédons 3 chiens.
Lors de notre arrivée, la propriété n'était pas encore clôturée, le lendemain matin mon compagnon laisse sortir nos chiens pour qu'ils fassent leur besoin, et malheureusement le chien de M. H, qui est tout le temps sur la voie publique,(et qui a pris l'habitude de venir faire ses besoins chez nous) se trouvait dans notre propriété, deux de nos chiens un berger allemand et un border collie l'on immédiatement poursuivit, mon compagnon a couru derrière eux, afin de les rappeler.
Alors qu'il allait s'excuser auprès des gens pour nos chiens, il s'est entendu proférer des menaces de mort envers les chiens mais aussi envers lui! Je tiens à préciser que tout nos voisins sont créoles.
Comme nous venions d'arriver, n'ayant pas envie d'envenimer les choses, nous n'avons pas déposé plainte.
Ces gens habitent a 50 mètres de chez nous (4 ménages d'une même famille dans une grande maison), très vite le cauchemar a commencé pour nous: la fête tous les soirs jusqu'à des heures indues, et quand ils allaient se coucher, leur grand chien prenait le relais en aboyant sur la voie publique toute la nuit.
9 jours après notre arrivée, toute la propriété fut clôturée .
Un mois après, ayant été réveillée toutes le nuits par ce chien, je me permet de téléphoner à la gendarmerie concernant ce tapage nocturne, ils se déplacent assez rapidement, et ils me déclarent que j'ai intérêt, à tenir mes "tueurs" chez moi, je leur fait remarquer que tout est clôturé, (mes chiens sont assis sagement à côté de moi et n'aboient même pas sur ces derniers) et là , je m'entend dire "cessez d'être arrogante", je ne relève pas et leur demande poliment de se retourner et de constater le grand chiens des H au milieu de la rue....et j'ai droit à " si cela ne vous plaît pas retournez chez vous "
5 mois passent, où nous sommes forcés de faire appel à eux pour le tapage nocturne, pour les insultes xénophobes envers moi "sale blanche retourne dans ton pays" et rien ne bouge.
Nous nous décidons à convoquer ces gens en médiation,

malheureusement, le médiateur ne comprend pas le sens de notre démarche, et conclut " je me retrouve face à des adultes à même de connaître le sens du mot respect d'autrui, donc j'estime ne rien devoir faire, a vous de dialoguer entre vous afin de vous arranger"

Je lui fait remarquer qu'il n'a pas compris notre démarche et l'interpelle pour les nombreuses insultes xénophobes....rien !

C'était le 18 février 2014.

Le samedi 23 février 2014, a 23h les H refont la fête N'en pouvant plus j'appelle la gendarmerie qui se déplace et les font cesser, mais lorsque ces derniers partent, les H, commencent à hurler, à m'insulter et ensuite remettent la musique encore plus fort! A 0h30 nous rappelons la gendarmerie, et ces derniers refusent de se déplacer encore.

Des lors, je décide de m'habiller et nous allons calmement et poliment trouver ces gens, afin de discuter comme l'a conseillé le médiateur .

Néanmoins je prend mon portable en main.

Immédiatement, m.H prends mon compagnon a parti, et commence a l'insulter en créole, je demande expressément a mon compagnon de rester calme et de ne surtout pas bouger. Je tente d'expliquer à ces gens de simplement un peu diminuer le volume car il est tard, lorsque son épouse, m'arrache mon portable des mains, fait le tour des invités et lorsqu'elle passe à ma hauteur, je tente de la rattraper par le thee shirt, pour récupérer mon portable....tout s'est passé très vite ensuite (j'ai 49 ans) elle me pousse violemment en arrière, ma tête heurte le béton, suis toujours allongée et un peu sonnée, quand cette dernière se trouvant a ma droite de me donne un coup pied dans le côté droit, à hauteur costale, et directement après me décroche un coup de poing sur le nez qui me le brise.

Je précise que depuis le départ, nous nous trouvions sur la voie publique.

Sonnée, je m'assied et me rend compte que je saigne violemment du nez, je me souvient avoir entendue la mère de m.H crié " achètes vite un billet d'avion et rentre chez toi", ensuite un verre qui se brise et la personne qui m'a agressée hurler "chéri au secours j'ai mal, mal"

Je n'avais même plus conscience d'où se trouvait mon compagnon, c'est après qu'il m'a déclaré avoir été bloqué par 3 hommes et s'être fait insulté de "trou du c... de guadeloupéen "

Il a appelé l'ambulance, et les gendarmes qui n'ont dans un premier temps pas voulu se déplacer (gendarmes). Ces derniers se sont d'abord arrêtés chez les H et sont ensuite venus me trouver (j'étais pleine de sang, un œil tout gonflé), et m'ont déclarés que cette fois ci ce serait très grave pour moi car j'avais agressée les H avec un verre !

Bien que sonnée, je pleurais et leur ai demandé quel verre? Ils sont aller le chercher, je leur ai juré ne pas posséder de verre de whisky, nous n'en buvons pas et les ai invité à fouiller toutes mes armoires en leur montrant... Ils m'ont dit de venir déposer plainte demain.

Le lendemain, nous sommes partis chez un médecin urgentiste qui a constater ma fracture du nez, j'ai eue un ITT de 30 jours, à cause aussi du trauma psychologique. N'ayant plus confiance en ces gendarmes, nous avons adresser notre plainte au Procureur et une copie au Préfet.

Le 18 avril, j'ai été convoquée à la gendarmerie de saint Philippe pour ma plainte, et j'ai attesté vouloir poursuivre Mme H pour coup et blessure, ainsi que pour diffamation. Le gendarme m'a bien déclaré ce jour la qu'effectivement les H. avaient avoué que le verre était leur propriété, et qu'ils ne s'étaient jamais présentés à la gendarmerie.

Il faut savoir que mon véhicule était en panne lors de cette convocation, et je m'étais enquis auprès d'eux de savoir comment rentrer à mon domicile, je me trouve à 30 minutes à pied de la nationale, je dois passer dans un chemin bordé de champs de canne à sucre(une femme s'y fait agresser en octobre). Ils m'ont dit de ne pas m'inquiéter....mais à la fin de l'audition, le gendarme me dit " au revoir" avec un sourire, ayant très peur je lui demande comment je vais rentrer, de nouveau avec le sourire " madame je pense que vous nous confondez avec des assistants sociaux! Rentrez à pied" j'ai fait toute la route en pleurs et paniquée.

Ce jeudi 24 avril, alors que j'appelle pour le chiens des H qu'ils ont de nouveau relâché sur la voie publique depuis 5 jours, il me déclare que ce n'est pas de leur ressort de verbaliser pour les chiens ! Alors qu'il voulait verbaliser les miens

Il me dit également qu'il doit passer chez moi, il arrive à 16 h40, fièrement, pour m'apporter un rappel à l'ordretout à coup, et par miracle, il semblerait que Mme H ai produit un certificat médical de coup et blessures sans ITT datant du 24.02. Hors, je ne l'ai absolument pas touchée !

Je lui dit

refuser de signer ce rappel à l'ordre car je n'ai jamais touchée cette personne, la il sourit et me demande si je n'ai pas peur...je lui dit " de vous non car je suis dans mon droit et j'ai sais que je n'ai pas touchée cette personne" donc il me lit le rappel, il me déclare que si je trouble encore l'ordre public ou si j'agresse encore cette personne, je suis passible d'une amende et d'une peine de prison.rnJe lui demande d'indiquer sur le papier en lieu et place de ma signature " refuse de signer car ce sont des calomnies et de la diffamation" il refuse.rnJe les laisse derrière le portail et rentre chez moi.rnrnJe ne comprend pas pourquoi le 18 février, il ne m'a parlé de soi- disant coup que j'aurais porter a mon agresseuse, et comment ce rappel à l'ordre m'a t'il été adressé si vite, alors que ma plainte du Procureur a mis deux mois pour arriver en leur service....rnJe dois également préciser que mon audition consistait en une enquête préliminaire, d'un procès verbal d'audition victime.rnrnrnJ'ai très peur, que puis faire à présent pour me sortir de cette situation ?rnJ'ai écrit un courrier au Président de la République et conjointement au Roi des belges.rnrnPouvez vous me conseiller ?rnNavrée du pavé, mais dur de faire plus succinct .rnrnUn grand merci d'avancernCdt